

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (promotion interne) pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la Seine-Maritime et de l'Eure.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et comptant :

- Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;
OU
- Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions (16/04/2026) et remplir les conditions d'ancienneté au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026, SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : DU MARDI 03 MARS 2026 AU MERCREDI 08 AVRIL 2026

- Soit lors d'une préinscription¹ sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit à l'accueil du CDG76², un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : AU PLUS TARD LE JEUDI 16 AVRIL 2026.

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit par voie dématérialisée⁴. Le candidat pourra déposer son dossier sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer son inscription
- Soit à l'accueil du CDG76²
- Soit par voie postale³ au siège du CDG76.

¹ date limite de retrait des dossiers (avant minuit) ; ² durant les horaires d'ouverture du CDG76

³ cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ; ⁴ date limite de dépôt des dossiers (avant minuit)

ATTENTION : La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le 16/04/2026. Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h)

Adresse postale du CDG76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.